

---

# Voter à Clermont-Ferrand : comment faire ?

Élections municipales, législatives, européennes ou présidentielles... vous souhaitez voter à Clermont-Ferrand pour les prochaines échéances ? Voici les démarches à suivre :

## Vérifier que vous pouvez voter

Avant toutes choses, regardez si vous remplissez bien toutes les conditions pour pouvoir voter en France :

- Être citoyen français (ou citoyen d'un État membre de l'Union Européenne dans le cas des élections municipales et européennes)
- Avoir plus de dix-huit ans
- Avoir conservé vos droits civils et politiques (cela peut exclure certaines personnes condamnées)

## Vérifier que vous pouvez voter à Clermont-Ferrand

Pour pouvoir voter à Clermont, assurez-vous que vous êtes bien inscrit sur une liste électorale de la ville. Si vous avez des doutes, rendez-vous sur [le portail citoyen ICI](#) dans la rubrique *État civil-citoyenneté*.

*\*Dans certains cas particuliers, il est possible de bénéficier d'un peu plus de temps : jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré*

**Vous venez d'avoir 18 ans ?** Vous êtes inscrit automatiquement sur la liste électorale de la commune que vous avez indiquée lors de votre recensement citoyen.

---

## Je ne suis pas inscrit sur une liste électorale à Clermont-Ferrand, comment faire ?

Pour avoir votre nom sur une liste électorale clermontoise et voter dans la ville pour les prochaines élections, vous devez remplir au moins l'une de ces trois conditions :

- résider à Clermont-Ferrand
- être soumis aux impôts locaux de la commune
- être le gérant ou l'associé (majoritaire ou unique) d'une entreprise située à Clermont-Ferrand.

Vous êtes concerné ? préparez un justificatif d'identité et un justificatif de votre lien avec la commune de moins de trois mois et connectez vous au [portail citoyen ICI](#) dans la rubrique *État civil-citoyenneté*.

[Je trouve mon bureau de vote](#)

## Comment effectuer la démarche ?

### Par Internet

Sur le site [service public.fr](#)

Ce service vous permet de transmettre votre demande d'inscription en quelques clics. Les pièces justificatives devront être jointes de manière numérisée.

---

## Au Service des élections

- **Centre municipal Allagnat**, 15 mail d'Allagnat à proximité de la médiathèque et du Centre Jaude.

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 sans rendez-vous

- ou auprès de la **Mairie annexe de Montferrand**, ouverte les lundis mardis mercredis et vendredis de 8h30 à 16h30 et le jeudi de 12h à 16h30 sans rendez-vous.

### En venant avec les justificatifs nécessaires :

- Justificatifs d'identité et de nationalité : carte nationale d'identité, passeport.
- Et une pièce justifiant de l'attache avec la commune : une facture datant de moins de 3 mois attestant de leur domicile dans la commune, ou une attestation du percepteur pour ceux qui s'inscrivent en qualité de contribuable.

### Par courrier

Compléter le formulaire **Cerfa** et joindre les photocopies de votre pièce d'identité et d'un justificatif datant de moins de 3 mois et l'adresser au Service des Élections.

# JE VEUX VOTER À CLERMONT

## COMMENT FAIRE ?

### 4 CONDITIONS

1



Être citoyen  
français



Ou européen pour  
une élection  
municipale ou  
européenne

2



Avoir  
+ de 18 ans

3



Avoir gardé ses  
droits civils et  
politiques

4



Être inscrit sur une  
liste électorale  
clermontoise

JE NE SUIS PAS INSCRIT



6  
semaines max  
avant l'élection

Je m'inscris via  
[ici.clermont-ferrand.fr](http://ici.clermont-ferrand.fr)



Je vérifie sur  
[ici.clermont-ferrand.fr](http://ici.clermont-ferrand.fr)



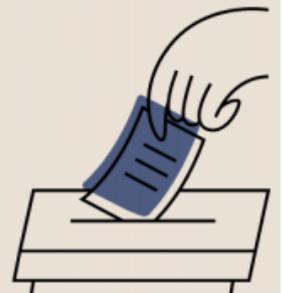
JE NE SAIS PAS  
SI JE SUIS INSCRIT



JE SUIS INSCRIT

*Félicitations !  
Vous pouvez voter*

Je reçois chez moi ma carte électorale où il est précisé  
dans quel bureau de vote je dois me rendre pour voter





## **Je reçois ma carte d'électeur**

Une fois inscrit sur une liste électorale, vous recevez votre carte électorale à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1er tour de l'élection. Il y est précisé le lieu de bureau de vote où vous pouvez vous rendre pour l'élection.

## **Le jour du scrutin**

Se munir de sa pièce d'identité valide pour aller dans l'isoloir, outre la carte électorale.

## **Service Élections**

### **Centre municipal Allagnat**

15 mail d'Allagnat (à proximité de la médiathèque et du Centre Jaude)

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 sans rendez-vous

**04 73 42 69 98**